



EDITO

Marie-France Augier, vice-présidente chargée de la Petite Enfance, l'équipe du Pôle Petite Enfance ainsi que Céline Dozières l'animatrice du RPE « Les Marmottes » vous présentent le nouvel Info RPE. Dans cette édition, vous découvrirez les thématiques mensuelles proposées et le programme des animations décliné dans la rubrique « l'atelier des petites mains ». Dans le cadre des animations collectives, les inscriptions sont toujours en vigueur.

A découvrir également dans ce numéro : l'actu des mois précédents et le dossier éducatif qui porte sur « les bienfaits des comptines et des chansons pour les enfants ».

Bonne lecture !

L'Actu du RPE

p. 2 à 3

- > Thématiques mensuelles
- > Carnaval
- > Les bouteilles sensorielles

L'Atelier des petites mains

p. 4 et 5

- > Le calendrier des activités à venir

Dossier thématique

p. 6 et 7

- > Bienfaits des chansons et des comptines sur le langage

A retenir

p. 8 à 10

- > Point juridique
- > Les rendez-vous à ne pas manquer
- > Fermetures à venir

Retour en images

p. 10 à 12

- > Les activités du RPE de janvier à avril 2022

Anniversaires

p. 13

Le plein d'idées

p. 14 et 15

pour s'occuper et s'amuser

Infos pratiques

p. 16

Thématiques mensuelles

Le RPE « les marmottes » met en place des thématiques mensuelles pour les animations collectives. Pour le mois de mai, il sera abordé le thème de la fête des mamans et papas, en juin les animaux de la mer, en juillet l'été et en août la plage.



Édition n°60

Mai- Juin- Juillet- Août 2022

ISSN : 2107-4240 - Dépôt légal : juin 2005

Impression : NEUVILLE IMPRESSIONS (Digoin - 71)

Tirage : 200 exemplaires

Crédits photos : RPE « Les Marmottes » / Freepik / Pixabay / all-free-download / Pexels

Conception : Service communication



L'actu du RPE

Carnaval

Durant une semaine, les enfants et les assistantes maternelles sont venus en animation pour fêter Carnaval. Petits et grands ont enfilé un déguisement dès leur arrivée. Certains avaient des costumes de super-héros, d'autres étaient en reine des neiges, coccinelles et en petit chien.



Nous avons commencé les différentes matinées par la chanson du bonjour, suivi des comptines comme « j'ai un gros nez rouge », « le clown est arrivé », « carnaval est revenu ».

Le lundi, les enfants ont décoré des têtes d'arlequins découpés dans du carton, qu'ils ont peintes avec différentes couleurs à l'aide de tampons.

Le mercredi, l'histoire de « cirque la saperlotte » avec le kamishibaï leur a été racontée, poursuivie par la fabrication d'un clown. Les enfants avaient différents éléments à peindre pour le représenter.

Le vendredi, nous avons fait une balade déguisée autour du Pôle Petite Enfance avec les enfants de la crèche. De retour dans la salle, tout le monde s'est installé sur le tapis pour écouter le petit bonhomme des bois puis la chanson pour se dire « au revoir ». Ce fut une semaine bien remplie.

Les bouteilles sensorielles



Céline, l'animatrice, a fabriqué des bouteilles sensorielles avec plusieurs matériaux. Elle a eu besoin de bouteilles vides avec un bouchon qui se visse facilement mais également d'eau, d'huile, de paillettes, de pompons, du sapin, de la fausse neige, du riz coloré, du maïs et du riz blanc. Chaque bouteille a été remplie avec tous ces éléments. Elles ont été ensuite toutes bien collées pour éviter les fuites.

Puis un matin, les enfants ont découvert les différentes bouteilles disposées dans la salle d'animation. Celles-ci ont été bien observées, manipulées dans tous les sens autant par les bébés que par les plus grands. Les bouteilles sont toutes différentes. Certaines font du bruit, d'autres sont équipées de pompons qui montent et qui descendent dans l'eau, une autre réalisée avec de la fausse neige propose un décor enneigé qui tombe à travers la branche de sapin. Tout le monde a apprécié cette nouvelle découverte à voir, à écouter et à manipuler.

L'atelier des petites mains



Où

Activité/atelier

Sur le thème de la fête des mamas et des papas

Mai 2022

Lundi 2	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	La ferme se balade	
Mercredi 4	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture	
Jeudi 5	9h30 – 12h00	Saint Gérard le Puy	Atelier peinture	
Vendredi 6	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier manipulation	
Lundi 9	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage	
Mercredi 11	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage	
Jeudi 12	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	La ferme se balade	
Vendredi 13	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture	
Lundi 16	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture	
Mercredi 18	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture	
Jeudi 19	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Motricité	
Vendredi 20	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Spéctacle «Doudou»	
Lundi 23	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture	
Mercredi 25	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier peinture	
Lundi 30	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier collage	

Sur le thème des animaux marins

Juin 2022

Mercredi 1	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Les gros poissons		
Jeudi 2	9h30 – 12h00	Saint Gérard le Puy	Atelier peinture		
Vendredi 3	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier marionnettes comptines		
Lundi 6	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	La baleine		
Mercredi 8	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Motricité		
Jeudi 9	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Motricité		
Vendredi 10	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Lecture animée		
Lundi 13	15h00- 17h00	locaux RPE - Varennes/A	Le dauphin		
Mercredi 15	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Les pieuvres		
Jeudi 16	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Motricité		
Vendredi 17	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Atelier lecture		
Lundi 20	9h30 – 12h00	locaux RPE - Varennes/A	Les petits poissons		

L'atelier des petites mains



Où

Activité/atelier

Sur le thème des animaux marins

Juin 2022



Mercredi 22 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Le dauphin

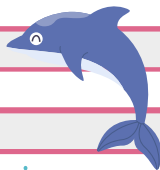
Jeudi 23 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Motricité

Vendredi 24 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Kermesse

Lundi 27 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Les petits poissons

Mercredi 29 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Les gros poissons

Jeudi 30 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Motricité



Sur le thème de l'été

Juillet 2022

Vendredi 1 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier lecture d'été

Lundi 4 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier peinture rigolo

Mercredi 6 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier peinture rigolo

Jeudi 7 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier de motricité

Vendredi 8 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier manipulation

Lundi 11 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier collage

Mercredi 13 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A La ferme se balade

Lundi 18 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Des tongs en peinture

Mercredi 20 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Des tongs en peinture

Jeudi 21 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Motricité

Vendredi 22 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier comptines marionnettes/

Lundi 25 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Peinture avec des ballons

Mercredi 27 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Peinture avec des ballons

Jeudi 28 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A La ferme se balade

Vendredi 29 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Atelier manipulation



Sur le thème de la plage

Août 2022

Lundi 1 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Création d'un seau avec ses outils

Mercredi 3 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Peinture avec des ballons

Jeudi 4 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Motricité

Vendredi 5 9h30 – 12h00 locaux RPE - Varennes/A Fête de l'été



BIENFAITS DES CHANSONS ET DES COMPTINES SUR LE LANGAGE

Un environnement musical aide bébé à grandir de toutes les manières possibles. Cela peut contribuer grandement au développement cognitif et sensoriel de l'enfant.

Les bébés aiment les chansons, les comptines et les rythmes car ils ont le pouvoir de véhiculer des émotions. Les comptines/chansons peuvent être utilisées pour offrir un sentiment de douceur et de calme.

La répétition des comptines, des chansons enfantines est bénéfique pour le cerveau en plein développement du tout-petit, cela enseigne le bon fonctionnement du langage et le développement de la parole ce qui permet de faire travailler la mémoire. Elles aident les enfants à acquérir des aptitudes auditives notamment la distinction des sons ou le développement de l'oreille à travers la musique. La construction narrative aide beaucoup les enfants à articuler les mots, en modulant la voix et en les répétant en chanson, en rythmes.

Les comptines n'ont pas de mélodie contrairement aux chansons : elles se récitent plus qu'elles se chantent. Les chansons et les comptines amusent souvent les tout-petits et favorisent leur éveil à la lecture et à l'écriture. Elles permettent d'accroître le vocabulaire de l'enfant et facilitent ainsi les échanges. Les mots qui riment et qui se répètent dans les chansons et les comptines attirent l'attention des enfants et leur permettent de se familiariser avec les sons de leur langue maternelle. Cela leur permet aussi d'apprendre de nouveaux mots et de piquer la curiosité des plus petits et cela peut leur donner envie de parler.

Bien sûr, les berceuses, ces petites chansons que l'on chante à un tout-petit avant qu'il ne s'endorme, sont aussi source de réconfort. Un bébé se calmerait d'ailleurs plus facilement quand ses parents ou l'assistant maternel lui chantent une berceuse avant de dormir que par la parole. Selon une étude, écouter une chanson douce pendant seulement 10 minutes peut réduire le rythme cardiaque des bébés et même diminuer leur douleur ou l'angoisse.



DÉVELOPPER LA MÉMOIRE :

La répétition favorise la mémoire. Il faut choisir quelques comptines simples. Vous pouvez plastifier une photo représentant une comptine. Par exemple, vous pourriez avoir une photo d'un chaton pour représenter une comptine sur le thème des chats. Chaque jour, vous pouvez prendre une image différente et chanter la chanson qu'elle représente.

FAVORISER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE :

Les comptines et les chansons ont souvent des airs enjoués qui favorisent le mouvement. Vous pouvez proposer des chansons et comptines à gestes pour faire bouger les enfants et pour faire travailler leur motricité comme en tapant des pieds ou des mains à chaque syllabe de certains mots d'une comptine. Le schéma corporel peut être travaillé avec des chansons comme par exemple « tête épaule et genoux, pieds ».

LES CHANSONS ET LES COMPTINES SELON L'ÂGE

Dès la naissance et même pendant la vie intra-utérine, vous pouvez chanter des chansons et des comptines au tout-petit. En écoutant l'adulte, il aura envie plus tard d'avoir des moments de partage afin de pouvoir vous imiter.

DE 0 À 12 MOIS

Il faut profiter de toutes les occasions comme lors d'un change, avant le repas, avant la sieste pour introduire des chansons ou des comptines simples et courtes. Le bébé sera particulièrement intéressé par les chansons qui s'accompagnent de gestes (« Les petites marionnettes » ou « pomme de reinette ») et de jeux nécessitant un contact entre vous et lui.

Petit à petit, le tout-petit apprendra à prévoir ce qui arrivera à la fin de la chanson.

Exemple

Pomme de reinette et pomme d'api
D'api d'api rouge
Pomme de reinette et pomme d'api
D'api d'api gris
Cache ton poing derrière ton dos
Ou je te donne un coup de marteau !

DE 1 À 3 ANS

C'est environ vers 2 ans qu'un tout-petit est capable d'apprendre une petite chanson ou une comptine courte.

Il faut opter pour des chansons à gestes comme celles qui permettent à l'enfant de connaître le nom des parties du corps (exemple : Tête, épaules, genoux, pieds) comme la célèbre comptine :

- Savez-vous planter des choux ?

Il faut inviter l'enfant à faire les mêmes gestes que vous. Les chansons qui parlent d'animaux amusent souvent le tout-petit également :

Exemple

P'tit lapin p'tit lapin plein de poils
P'tit lapin p'tit lapin plein de poils partout
Par devant
Par derrière
Par-dessous
Par-dessus
P'tit lapin plein de poils partout

DE 3 À 5 ANS

Pourquoi chanter avec les enfants ?

Le vocabulaire de l'enfant est plus étoffé, celui-ci parlera de plus en plus et les chansons et les comptines qui jouent avec les mots l'intéressent davantage (exemple : Pomme de reinette, Trois petits chats). Cela lui permet de s'amuser avec la langue et de prendre conscience des sons qui la compose. Amusez-vous aussi à inventer des chansons sur des airs familiers (exemple : Au clair de la lune). À tour de rôle, créez une phrase qui rime avec la précédente.

En aidant un enfant de 3 ans ou plus âgé à prendre conscience des sons, les chansons et les comptines le préparent également à la lecture et à l'écriture. L'enfant petit à petit peut en venir à reconnaître le son que fait la lettre « c » comme dans « coucou » ou à entendre que « coucou » et « hibou » finissent par le son « ou », et donc que ces deux mots riment. Ces habiletés aident l'enfant à associer des sons aux

lettres quand vient le temps de lire et d'écrire.

Les chansons et les comptines peuvent aussi stimuler sa curiosité et l'aider à acquérir des connaissances. En effet, il peut, par exemple, poser des questions pour en savoir plus sur un métier, un pays ou un animal évoqué dans une chanson.

Les comptines élargissent l'imaginaire de l'enfant. Cela l'encourage à la dramatisation créative quand il joue et s'imagine des histoires incroyables.

Exemple

«Un jour dans sa cabane
Un tout petit petit bonhomme
Jouait de la guitare
Oléo léo banjo
Refrain
Zoom balazoum balazoum babam
Zoom balazoum balazoum babam
Zoom balazoum balazoum babam
Oléo léo banjo
Un jour dans sa cabane
Un tout petit petit bonhomme
Mangeait une banane
Oléo léo banjo
Refrain
Un jour dans sa cabane
Un tout petit petit bonhomme
Dormait sur sa paillasse
Oléo léo banjo
Refrain

ACTIVITÉS À FAIRE AVEC DES CHANSONS ET DES COMPTINES

- Faites remarquer à l'enfant qu'il y a des mots qui riment et demandez-lui de trouver d'autres mots qui ont la même rime,
- Attirez l'attention de l'enfant sur les mots qui commencent par un certain son et demandez-lui de penser à d'autres mots qui commencent par ce même son,
- Marquez chaque syllabe des comptines par un battement rappelant celui d'un tambour,
- Si le jeune enfant connaît très bien les paroles d'une chanson ou d'une comptine, récitez-en des bouts et laissez-le la compléter. Par exemple, laissez-le dire les mots qui riment à la fin des vers, comme « coucou » et « hibou » comme « Dans la forêt lointaine ».

*Source : Naitre et grandir.
Les pro de la petite enfance
Découvrir-Montessori
Educatout
Céline Dozières*



Point juridique

LES CONGÉS PAYÉS

Tout salarié a droit chaque année de référence (1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante) à un congé payé à la charge de l'employeur dans les conditions suivantes :

DURÉE DES CONGÉS PAYÉS

La durée du congé payé se calcule en jours ouvrables.

Sont considérés comme jours ouvrables tous les jours de la semaine, excepté les dimanches et les jours fériés chômés. Pour une année de référence complète, le salarié acquiert 30 jours ouvrables de congés payés, soit 5 semaines.

CALCUL DU NOMBRE DE JOURS DE CONGÉS PAYÉS

Le (la) salarié(e) a droit à 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois d'accueil travaillé, équivalent à 4 semaines, effectué au cours de la période de référence. Pour la détermination du nombre de jours de congés payés, sont assimilés à de l'accueil effectué :

- Les périodes de congés de l'année précédente,
- Les congés pour événements personnels,
- Les jours fériés chômés,
- Les congés de formation professionnelle,
- Les congés de maternité et d'adoption,
- Les périodes, limitées à une durée ininterrompue d'un an, pendant lesquelles l'exécution est suspendue pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

PRISE DE CONGÉS ANNUELS

Un congé payé de deux semaines continues (ou 12 jours ouvrables consécutifs) doit être attribué au cours de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, sauf accord entre les parties. Lorsque les droits acquis sont inférieurs à 12 jours ouvrables, les congés payés doivent être pris en totalité et en continu.

La date des congés est fixée par l'employeur. Le congé doit être pris.

Dans le cadre du multi employeurs, compte tenu des contraintes professionnelles du (de la) salarié(e) et pour lui permettre de prendre effectivement des jours de repos, les différents employeurs et le (la) salarié(e) s'efforceront de fixer d'un commun accord, à compter du 1^{er} janvier et au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, la date des congés.

Si un accord n'est pas trouvé, le (la) salarié(e) pourra fixer lui-même (elle-même) la date de ses congés payés, soit 4 semaines pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre et une semaine en hiver. Il (elle) en avertira ses employeurs avant le 1^{er} mars de l'année considérée.

Le 1^{er} jour de congés à décompter est le 1^{er} jour ouvrable qui aurait dû être travaillé par le salarié dans le cadre du planning convenu, puis il convient de décompter chaque jour ouvrable jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de la reprise du travail.

Si le salarié est placé en arrêt de travail avant ou pendant les congés payés, les jours de congés payés qui coïncident avec la période de l'arrêt de travail ne sont pas décomptés. Ils ne donnent pas lieu à une indemnisation au titre des congés payés par l'employeur et l'absence du salarié est traitée comme une absence pour maladie. Ces jours sont posés à un autre moment.

FRACTIONNEMENT DES CONGÉS

Article 48.1.1.4 socle commun de la Convention Collective

Lorsque les droits à congés payés dépassent deux semaines ou 12 jours ouvrables, le solde des congés, dans la limite de 12 jours ouvrables, peut être pris, de façon continue ou non. Le congé peut être fractionné par l'employeur avec l'accord du (de la) salarié(e).

La prise de ces congés, en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre, peut donner droit à un ou deux jours de congés payés supplémentaires pour fractionnement :

- 2 jours ouvrables, si le nombre total de jours ouvrables pris en dehors de la période est de 6 jours ou plus,
- 1 jour ouvrable, si le nombre de jours ouvrables pris en dehors de cette période est de 3, 4 ou 5 jours.

La cinquième semaine ne peut en aucun cas donner droit à des jours supplémentaires de congé pour fractionnement.

En cas de demande de fractionnement des congés à l'initiative du (de la) salarié(e), le particulier employeur peut refuser la demande ou subordonner son accord à la renonciation écrite du salarié aux congés supplémentaires pour fractionnement.

RÉMUNÉRATION DES CONGÉS PAYÉS

L'année de référence court du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours. A cette date, le point sera fait sur le nombre de jours de congés acquis et la rémunération brute versée au (à la) salarié(e) pendant l'année de référence hors indemnités.

La rémunération brute des congés est égale :

- Soit à la rémunération brute (hors indemnités) que le (la) salarié(e) aurait perçue s'il (elle) avait travaillé (« maintien de salaire »)
- Soit au 1/10ème de la rémunération brute (y compris celle versée au titre des congés payés) perçue par le (la) salarié(e) au cours de l'année de référence, hors indemnités.

Au 31 mai de chaque année, il convient donc de procéder systématiquement à une comparaison entre les deux méthodes ; la méthode la plus favorable au (à la) salarié(e) doit être appliquée.

La rémunération des congés payés a le caractère de salaire ; elle est soumise à cotisations.

- **Accueil de l'enfant 52 semaines par période de 12 mois consécutifs sous réserve de leur acquisition**, les congés sont rémunérés lorsqu'ils sont pris, la rémunération due au titre des congés payés se **substitue** au salaire de base.
- **Accueil de l'enfant 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs.**

La rémunération due au titre des congés payés acquis pour l'année de référence et calculée au 31 mai. Elle est à verser à la fin de la période de référence :

- En juin en plus du salaire mensuel et indemnités (entretien, repas, ...)
- A la prise principale des congés de l'assistant(e) maternel(le) en plus du salaire mensuel et indemnités (entretien, repas, ...)
- Au fur et à mesure de la prise des congés payés de l'assistant(e) maternel(le) en plus du salaire mensuel et indemnités (entretien, repas, ...)

Tout autre méthode de versement de l'indemnité de congés payés est à proscrire.

A retenir

Fermetures à venir

Le RPE « les Marmottes » sera fermé du lundi 8 aout au lundi 29 aout 2022 inclus.

Rappel Les RAM changent d'appellation pour devenir les R.P.E. (Relais Petite Enfance)

La galette des rois

Janvier 2022



Les enfants ont préparé une galette à la frangipane et une autre à la pomme. Puis, ils ont décoré de belles couronnes avec des stylos peinture et des gommettes. La dégustation des galettes a été appréciée par tous.

Spectacle de marionnettes

Février 2022



Un vendredi matin, les enfants ont participé à un spectacle de marionnettes avec Goki le mouton, un crocodile et différents animaux, mêlés de comptines et de petites histoires. Ils ont pu les manipuler pour leur grande joie.



Des rendez-vous à ne pas manquer

Jeudi 2 Juin - Soirée d'analyse de la pratique professionnelle proposée aux assistantes maternelles

Vendredi 24 juin - La traditionnelle kermesse sur le thème de la savane sera animée par Adeline de l'association Ludivers.

La chandeleur

Février 2022



A l'occasion de la chandeleur, les enfants ont préparé de la pâte à crêpes en animation le matin. Les enfants sont revenus l'après-midi pour la décoration de poêle avec des crêpes découpées dans du carton avec de la peinture. Les crêpes ont été dégustées avec de confiture, de miel et de la pâte à tartiner.



Semaine du printemps

Mars 2022



Durant toute une semaine de printemps, les enfants ont profité de différentes animations :

le lundi, ils ont décoré des pâquerettes et des ballons en peinture ; le mercredi, ils ont fabriqué des tulipes en collant différentes formes aux couleurs variées ; le jeudi, ils ont effectué un parcours de motricité accompagné d'un « caché coucou » avec des arbres et des animaux et le vendredi, ils ont écouté des histoires avec des comptines mêlées.



Rencontre avec les enfants de la crèche

Mars 2022



Avec les enfants du Pôle Petite Enfance nous nous sommes de nouveaux rassemblés sur un tapis pour chanter la chanson du bonjour afin de faire connaissance. Puis une histoire a été racontée avec Florence sous forme de raconte-tapis « le petit bonhomme des bois ». Une bonne matinée pour tous.



Les enfants du RPE et de la crèche se sont réunis pour faire une balade appelée « la balade des famines » afin d'aller jusqu'au parc des rouettes. Ils ont fait du toboggan, de la balançoire et se sont amusés autour d'un petit parcours moteur, tout en jouant ensemble.

Carnaval

Mars 2022



Les enfants ont décoré des arlequins découpés dans du carton. Ils ont peint un chapeau, sa tête, une cravate et une collerette de plusieurs couleurs. Les morceaux ont été assemblés pour avoir de jolis arlequins.

La chasse aux œufs

Avril 2022



Les enfants sont venus pour faire la traditionnelle chasse aux œufs dans le jardin de la crèche. Munis de leur panier, ils ont trouvé des chocolats suivie d'une dégustation attendue pour le plus grand plaisir des enfants.

Pâques

Avril 2022



Les enfants ont décoré des paniers autour du thème de Pâques. Ils ont réalisé des lapins avec de la peinture pailletée ainsi qu'un gobelet en carton. Le lapin a été ensuite collé sur le gobelet avec une anse de couleur.

Parcours de motricité

Tous les jeudis



Un parcours de motricité est installé dans la salle d'animation pour les enfants. Des notions comme « dessus, dessous, en haut en bas » sont abordées avec différents matériel : des plots, des cerceaux, des empreintes mains et de pieds sont mis au sol. Céline explique aux enfants les différentes étapes à franchir. De semaine en semaine, on peut voir leur évolution à chaque séance et l'acquisition des notions apprises en motricité (dessus/dessous).

Anniversaires

Anaé 1 an. Eva. Eden. Lyséa. Arthur et Cassandre 2 ans.
Emeline. Elyo. Mahée 3 ans. Justine. Alix. Alexandre 4 ans.
Lucy 3 ans. Mya 1 an et Ludevine 6 ans.



UN LIVRE

JE MANGERAIS BIEN UN ENFANT

Collection : Petite Bibliothèque

Auteur : Sylviane Donnio et Dorothee de Monfreid



Je mangerais bien un enfant

Sylviane Donnio - Dorothee de Monfreid

Résumé : Tous les matins, maman Crocodile apporte à Achille de bonnes bananes pour son petit déjeuner, et comme chaque matin, elle s'émerveille : « Mon fils, comme tu es grand, comme tu es beau, comme tu as de belles dents ! » Mais un matin, Achille ne mange rien. Il ne veut pas de bananes. Ce qu'il veut, c'est manger un enfant.

UN JEU

JEU DES 7 ERREURS



UNE COMPTINE

COCCINELLE

Coccinelle, où es-tu posée ?

Sur le front ?

Sur le menton ?

Sur la joue ?

Dans le cou ?

Sur les yeux ?

Sur les cheveux ?

Sur le bout du nez ?

Hop

Elle s'est envolée !



UNE RECETTE

COOKIES M&M

Préparation : 15 min

Cuisson : 8 min

Préparation des petits gâteaux

- Préchauffer le four à 180°. Recouvrir une plaque à pâtisserie de papier sulfurisé.
- Dans un saladier, fouetter l'œuf avec la cassonade et le sucre en poudre. Incorporer la farine et le sel. Bien mélanger la préparation.
- Incorporer le beurre et la moitié des M&M's. Remuer le tout. A partir de la préparation, façonner des boules de pâte. Disposer celles-ci sur le papier sulfurisé.
- Aplatir légèrement les boules de pâte. Disposer la seconde moitié de M&M's sur la pâte en les enfonçant légèrement. Enfourner durant 8 minutes. La cuisson achevée, laisser refroidir sur une grille.



Ingrédients :

- 200 g de farine
- 200 g de M&M's
- 100 g de cassonade
- 70 g de beurre mou
- 1 œuf
- 50 g de sucre en poudre
- Une pincée de sel

UNE ACTIVITÉ

UNE GRENOUILLE

Matériel :

- Assiette en carton
- Feuilles blanches
- Peinture verte et rouge
- Des tampons
- Ciseaux
- Colle
- Yeux mobiles



Fabrication :

- Peindre une assiette en carton vert avec un tampons
- Peindre une demi-feuille en vert et un autre morceau en rouge
- Découper les yeux, les pattes et la langue
- Plier l'assiette en deux
- Coller les bandes ainsi que les yeux mobiles
- Coller les pattes et la langue

Infos pratiques

Céline DOZIERES,
animatrice du RPE « Les Marmottes »
est à votre disposition au siège du RPE
Rue Jules Dupré 03150 Varennes-sur-Allier
(dans les locaux du Pôle Petite Enfance)

Par téléphone : 04 70 45 85 30 ou 06 88 61 30 40

Par mail : rpe-les-marmottes@interco-abl.fr

www.interco-abl.fr



Un instant au RPE

Les horaires du RPE « Les Marmottes »

LUNDI

9h30-12h00
Animation au RPE à Varennes/A

14h00-18h00
Permanence administrative

MARDI

Matin
Pas d'animation

13h30-16h30
Permanence administrative

MERCREDI

9h30-12h00
Animation au RPE à Varennes/A

JEUDI

9h30 - 12h00
Atelier de motricité en salle du LAEP
Sauf 1^{er} jeudi du mois à St-Gérard-le-Puy

13h30-16h00
Permanence administrative

VENDREDI

9h30-12h00
Animation au RPE
à Varennes/A

13h00-14h00
Permanence téléphonique



Vous souhaitez recevoir l'InfoRPE par mail ou voie postale, n'hésitez pas à contacter le RPE

CHANGEMENT DE SITUATION : assistante maternelle pensez à informer votre relais

Coupon à retourner au RPE «Les Marmottes» - Rue Jules Dupré 03150 VARENNES SUR ALLIER

Nom : Prénom.....

Adresse : Code postal : Commune :

Tél. : Mail :

je déménage : nouvelle adresse :

je peux accueillir nouvel(aux) enfant(s) pas de nouvel accueil possible je n'exerce plus